



DESTINÉ AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE MONTRÉAL
OCTOBRE 2011

le bulletin du RIOCM

ÉDITORIAL

Le RIOCM : 20 ans de luttes... et ce n'est pas fini!

PAR SÉBASTIEN RIVARD
COORDONNATEUR

Il y a 20 ans déjà, la régionalisation du système de santé et de services sociaux amenait le milieu communautaire à se créer un regroupement régional pour deux grandes raisons : défendre le droit à la santé de la population et l'autonomie du mouvement communautaire. Des enjeux toujours brûlants d'actualité.

À cette époque, nous étions mus par un idéal collectif : un système de santé et des services sociaux plus humains et capables de répondre aux besoins de la population et un mouvement communautaire dynamique, contribuant à la vie démocratique de nos communautés.

Il est fort intéressant à ce propos de relire notre plateforme de revendications de 1994 :

« Nous voulons l'assurance que cette reconnaissance se fasse selon des termes qui nous correspondent ; les organismes communautaires ne sont pas là pour servir de soupape au réseau public ou pour offrir des services à moindre frais. Une véritable reconnaissance de cette autonomie doit également s'accompagner des conditions nécessaires à son exercice, en particulier celle d'un financement autonome et adéquat. »

Vingt ans plus tard, la situation à Montréal est alarmante : des dizaines de millions de coupes dans les services de santé et services sociaux, le développement des PPP sociaux avec des fondations privées, le déchargement des responsabilités sur les communautés et les familles.

Les organismes communautaires sont aussi appelés à gérer les conséquences des crises économiques et de l'appauvrissement de la population, souvent la dernière ligne permettant à des dizaines de milliers de personnes de manger et se loger. Quant à la reconnaissance et au financement de notre mouvement, la situation est toujours aussi difficile, bien qu'elle apparaisse comme un gouffre sans fond face à l'ampleur des besoins des organismes et de la population.

Cette année, le RIOCM célébrera ses 20 ans et entreprendra une vaste démarche de bilan politique. Vous aurez l'occasion de participer à cette réflexion importante qui culminera avec un congrès d'orientation en octobre 2012. Les enjeux sont multiples, les défis qui nous attendent aussi. Pour lancer la réflexion, je vous soumets ces deux questions :

1. Pour les 20 prochaines années, veut-on encore lutter ensemble ?
2. Est-ce que l'autonomie et le droit à la santé sont toujours nos deux priorités ?



Projet de convention PSOC

Encore et toujours inacceptable

PAR CLAUDELLE CYR
AGENTE D'ANALYSE, DE FORMATION ET DE LIAISON

À l'automne 2010, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) envoyait à la Coalition des tables régionales des organismes communautaires (CTROC) et à la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB) un projet de convention portant sur le financement du

Le projet de convention est encore jugé inacceptable, car il impose toujours des règles qui pourraient mettre en péril l'autonomie des organismes communautaires.

programme de soutien d'action communautaire (PSOC). Ce projet, comme vous le savez déjà, a été jugé inacceptable par la vaste majorité des organismes communautaires. La campagne «NON à la convention» fait foi de ce refus massif, puisque près de 65 % des organismes communautaires ont exprimé leur refus. Dès lors, le MSSS entamait des travaux avec nos représentants provinciaux afin d'améliorer le projet. Près d'un an plus tard, où en sommes-nous ?

Aucune assurance financière

Un deuxième projet a été soumis à la fin du mois d'août au comité conjoint (Table-CTROC). Cette deuxième version a été de beaucoup allégée. Elle est rédigée dans une forme plus simple et pourrait prêter moins à interprétation. Cependant, elle demeure, de l'avis de nos délégués, encore inacceptable. Leur analyse, ainsi que l'avis juridique qui a été demandé, est à l'effet que l'entente n'est toujours pas équitable puisqu'elle ne procure toujours pas d'assurance financière aux organismes communautaires, pas plus que l'indexation ou de rehaussement du financement à la mission. À cet effet, on peut lire dans une correspondance de la ministre des Services

sociaux, Dominique Vien, adressée à la CTROC le 30 août dernier que « (...) *Nonobstant l'importance accordée par le MSSS au travail que réalisent les organismes communautaires, elle ne peut donner suite à notre demande d'augmenter davantage le financement cette année.* » Ce refus est motivé par le choix du gouvernement de revenir à l'équilibre budgétaire pour 2013-2014, et que le MSSS doit donc faire des efforts considérables dans la gestion de ses ressources financières. →

À METTRE À VOS AGENDAS !

Assemblée générale annuelle du RIOCM

Mardi 25 octobre, de 9h à 16h30

La journée débutera par une assemblée publique de 9h à 10h

Centre St-Pierre, Salle 100
1212, rue Panet, Montréal

Le repas du midi sera servi sur place.



L'autonomie des organismes, encore des brèches...

Le projet de convention est toujours jugé inacceptable, car il impose toujours des règles qui pourraient mettre en péril l'autonomie des organismes communautaires, notamment en exigeant que les conseils d'administration assument des responsabilités qui dépassent ce que commande le Code civil du Québec. Aussi, le mécanisme d'appel d'une décision de l'Agence ou du MSSS soulève des interrogations puisque le MSSS ou l'Agence serait à la fois juge et partie.

L'harmonisation des critères d'admissibilité : une nécessité!

Finalement, il persiste toujours des ambiguïtés quant à l'harmonisation des critères d'admissibilité au PSOC. Selon la dernière version, les organismes de base devraient non seulement respecter les critères du PSOC, mais se conformer en plus aux critères régionaux. Bien que, dans certaines régions, ces critères soient respectueux de la mission et de l'autonomie des organismes, dans d'autres, ils vont beaucoup trop loin et commandent parfois aux groupes d'ajuster leur mission et leurs services en fonction des critères du réseau (par exemple dans une région, les organismes doivent recevoir l'appui de leur CSSS s'ils veulent obtenir leur accréditation au PSOC)... C'est pourquoi, selon le RIOCM, une harmonisation nationale des critères est plus que souhaitable.

En route vers une deuxième consultation

Les travaux avec le MSSS ne sont pas terminés. Cependant, le ministère maintient son échéance du 1^{er} avril 2012 pour la signature de la convention. Des mobilisations régionales et nationales sont actuellement sur la table. Nous vous tiendrons informés. Pour la région de Montréal, une deuxième rencontre de consultation est prévue avec l'ensemble des organismes communautaires en santé et services sociaux le 29 novembre prochain. Une date à mettre à votre agenda! Des précisions et une invitation formelle vous seront envoyées dans les prochaines semaines.

Projet de recherche sur le milieu communautaire montréalais

Les regroupements communautaires et l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal ont décidé d'entreprendre en 2011-2012 une recherche visant à réaliser un portrait des besoins de la population montréalaise et des organismes communautaires.

Ce projet de recherche vise à :

- **Mieux connaître** l'apport des organismes communautaires (l'ampleur, la variété, la spécificité des champs d'intervention de l'action communautaire).
- **Favoriser** une meilleure connaissance des particularités sociodémographiques de Montréal ainsi que des besoins particuliers auxquels répondent les organismes communautaires.
- **Faire ressortir** les besoins auxquels ils ne peuvent pas répondre et l'incidence d'une telle situation sur la population et la capacité des organismes à réaliser leur mission.

Le RIOCM participera avec les autres regroupements (RACOR, RAFSSS, ROPMM, COMACO, RAPSIM, CRADI) à cette démarche qui nous permettra d'obtenir des informations importantes pour nous permettre d'améliorer la situation de Montréal.

Durant l'année qui vient, vous serez probablement invités, comme organismes, à participer à cette démarche.

On compte sur vous!



La politique de reconnaissance de l'action communautaire dix ans plus tard, où en est-on ?

PAR JEAN-YVES JOANNETTE
TABLE RÉGIONALE DES ORGANISMES VOLONTAIRES D'ÉDUCATION POPULAIRE (TROVEP)



La Politique de reconnaissance de l'action communautaire (PRAC) a maintenant 10 ans. Quel bilan pouvons-nous en tirer ? Pour en faire une juste évaluation, il faudrait faire la genèse des luttes et campagnes qui ont porté cette revendication. Il faudrait remonter le temps jusqu'au début des années 1970 où ont été énoncés les premiers principes revendicatifs de la reconnaissance souhaitée par les organismes populaires et communautaires autonomes (OPCA). Nous en rappelons-nous encore ? Un financement adéquat respectueux de la spécificité et de l'autonomie des OPCA. Alors, si nous mesurons le chemin parcouru en regard de ces revendications, nous pouvons ressentir une certaine désillusion.

Le financement récurrent pour alimenter la mission des organismes demeure fragile et les organismes doivent continuer à souscrire à des râteliers financiers qui, tout en maintenant la précarité, invitent à la collaboration avec les politiques ministérielles, institutionnelles ou municipales. Un autre échelon dans la descente de la décence a été

atteint avec la consécration par le gouvernement Charest de la fondation Chagnon comme fer de lance de la privatisation de la lutte à la pauvreté. Bref, malgré l'augmentation des sommes consacrées par le gouvernement du Québec et maintenant par une fondation mandataire de l'État, le financement de la mission est toujours fragile et les notions du respect de la spécificité et de l'autonomie des organismes abandonnées. Ce qui me semble en train de se perdre me paraît malheureusement encore plus dramatique que ce qui n'a pas été gagné.

En effet, d'espace de liberté et de prise en charge individuelle et collective, les organismes communautaires sont de plus en plus définis comme des partenaires du gardiennage des pauvres et de leur intégration sociale. Plusieurs organismes se sont mis à confondre les définitions institutionnelles de clientèles avec la réalité de leurs membres, participants et participantes et à faire coller leurs misères avec les solutions offertes par les différents programmes de

financement à partenariat obligatoire. Ainsi, les conceptions « du multi poqué, du multi problématique et de clientèle à risques » me semblent en contradiction totale avec une vision communautaire de la capacité des personnes à définir elles-mêmes leurs problèmes, leurs besoins, leurs solutions et, pourquoi pas, leurs revendications. C'est donc le rapport à la citoyenneté et aux possibilités de développer un regard critique sur la société qui s'amenuise.

Il faut aussi mettre en parallèle l'évolution de la PRAC avec la (les) politique de régionalisation et de localisation de l'État québécois et de la dynamique de partenariat qu'elle a générée avec les municipalités, les milieux des affaires et les milieux communautaires. Il faudrait bien un jour évaluer l'impact réel des politiques de développement local et les programmes qu'elles génèrent. Les critiques émises dans le cadre des consultations gouvernementales sur la politique de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale me semblent toujours pertinentes.

Mais osons donc un pas de plus, en questionnant aussi la dépolitisation des organismes communautaires au nom de la protection de leurs intérêts au niveau local. Depuis 10 ans, alors que des luttes féroces se mènent pour protéger les acquis sociaux et les services publics, nous ne pouvons que constater le retrait de nombre d'organismes communautaires du champ des luttes sociales. Comme si l'idée de partenariat devait s'opposer aux possibilités de contester les politiques de saccage. Et pourtant, cette mise de côté de ce droit de parole, de cette nécessaire capacité d'indignation qui a été le moteur de l'évolution du mouvement communautaire autonome, s'est curieusement effectuée à partir du moment où la PRAC reconnaissait à l'ensemble des organismes communautaires la légitimité et le droit d'appuyer des luttes sociales.

Dans ces perspectives, les choix politiques de chacune des organisations communautaires dites autonomes ont un impact sur la notion de « mouvement communautaire », un mouvement que nous voulions définir comme un de transformation sociale et d'implication des citoyens et des citoyennes. Bref, avons-nous perdu un mouvement pour si peu de reconnaissance ?



▲ **André Boisclair, député de l'opposition, signe la déclaration de reconnaissance lors de la journée organisée par la COCQ en 1989.**

PHOTO : GRACIEUSETÉ
DE JEAN-YVES JOANNETTE

Les partenariats : mariage de raison ou mariage forcé ?

CONTENU : Fondation Chagnon, entente de partenariat avec le CSSS, porteur d'un projet de santé publique avec une table de quartier... avant de vous engager dans l'aventure d'un partenariat, il vaudrait mieux répondre à quelques questions concernant entre autres les intérêts des partenaires, leur participation, leurs exigences, la reddition de compte, etc. En plus de baliser votre réflexion, cette formation vous permettra de vous initier aux principes de base du partenariat et de distinguer les particularités propres aux diverses formes qu'il peut prendre. Surtout, elle vous aidera à identifier les conditions de réussite d'un tel projet afin qu'il soit satisfaisant à la fois pour votre groupe et pour les partenaires concernés.

24 NOVEMBRE • 9h à 12h

CENTRE ST-PIERRE • salle 1205, 1212 Panet, Montréal (métro Beaudry)

FORMATRICE : Danielle Fournier • Relais-Femmes

INSCRIPTION : 514-277-1118



**Nos impôts se perdent en chemin :
EXIGEONS DES SERVICES PUBLICS
GRATUITS, UNIVERSELS ET DE QUALITÉ !**

**ROUGES DE
COLÈRE
CONTRE LES LIBÉRAUX !**

**MANIFESTATION ET ACTION
LORS DU CONGRÈS DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC (PLQ)
SAMEDI 22 OCTOBRE, DÈS 11H
DÉPART DU CENTRE LUCIEN-BORNE (100, CHEMIN STE-FOY)
EN DIRECTION DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC
PORTEZ DU ROUGE !**

MOB0312@GMAIL.COM

WWW.NONAUXXHAUSSES.ORG

ROUGES DE COLÈRE CONTRE LES LIBÉRAUX!

Mobilisation populaire lors du congrès du PLQ

Du 21 au 23 octobre, le Centre des congrès de Québec sera l'hôte du congrès du Parti libéral du Québec. Laisserons-nous les libéraux se réunir calmement à Québec comme si de rien n'était? Non! Nous appelons à une grande mobilisation populaire pour protester contre les politiques d'austérité. Venez déranger et perturber le congrès libéral!

QUOI : Manifestation et action

QUAND : Samedi 22 octobre 2011, dès 11h

OÙ : départ du Centre Lucien-Borne,
100 chemin Sainte-Foy,
en direction du Centre des congrès de Québec.

**Départs en autobus de Montréal, à 8 h.
Réservez rapidement votre place auprès
de la Coalition montréalaise (TROVEP)
au 514-527-1112.**

Les fondations privées comme instruments de contrôle social ?

PAR SÉBASTIEN RIVARD
COORDONNATEUR DU RIOCM

La réponse des mouvements populaires et communautaires aux injustices est fortement conditionnée par le sens que chacun des groupes ou individus leur donne. Dans nos rangs, on considère, de façon majoritaire, que les injustices sont attribuables aux causes structurelles. Les problèmes individuels et familiaux sont généralement perçus comme une conséquence des inégalités sociales, parce que la nature humaine est « fondamentalement bonne et généreuse ». C'est une vision du monde fortement connotée par la philosophie de Jacques Rousseau, selon la thèse d'Alain Noël et Jean-Philippe Thérien, dans leur dernier essai, *La gauche et la droite. Un débat sans frontières*.

En remettant le poids des inégalités sur les familles et les enfants, l'État s'affranchit dès lors de toute responsabilité collective tout en renforçant le pouvoir d'une fondation privée qui peut maintenant définir les normes sans débat public, comme l'Église autrefois.



C'est dans cet esprit que de nombreux organismes communautaires famille ont longtemps revendiqué la construction de programmes sociaux visant à offrir plus d'aide pour les enfants et les familles, que cela soit au plan financier, ou au plan du logement ou des garderies. La participation et l'autodétermination ont été les moteurs de ces luttes, menées principalement par des femmes impliquées dans ces mouvements. Les relations avec l'État et les services publics étaient principalement considérées sous un mode de collaboration conflictuelle.

Cependant, depuis quelques décennies, une vision du monde et de la nature humaine plus pessimiste prend le dessus, fortement appuyée par la droite économique. Inspirée de la pensée du philosophe anglais Thomas Hobbes, cette

vision considère l'individu comme un égoïste rationnel qui cherche à maximiser son propre intérêt. Les injustices sont, dans cet esprit, le résultat d'une faiblesse individuelle ou d'un manque de culture personnelle.

Les programmes sociaux deviennent alors une vaste entreprise de dépistage et d'épidémiologie servant à cibler les individus déviants. Il s'agit de permettre à chaque individu d'obtenir les meilleures chances de succès en se conformant aux valeurs et aux attentes de la majorité (ex. les programmes de maturité scolaire de la DSP). Teintées de fonctionnalisme, les interventions sont exclusivement individuelles et écartent d'emblée toute forme d'appropriation collective du pouvoir.

L'alliance entre la Fondation Chagnon et le gouvernement libéral québécois est avant tout idéologique et témoigne d'une communauté de pensée sans équivoque. En remettant le poids des inégalités sur les familles et les enfants (on utilise maintenant le terme « générations montantes »), l'État s'affranchit dès lors de toute responsabilité collective tout en renforçant le pouvoir d'une fondation privée qui peut maintenant définir les normes sans débat public, comme l'Église autrefois.

L'évolution du rôle de l'État et son alliance avec des acteurs tels que la Fondation Chagnon soulèvent de nombreuses questions au sein du mouvement communautaire. Comme le soulignaient récemment Michel Parazelli et Carol Gélinas dans une série de conférences à travers le Québec, intitulée *Les PPP sociaux et la concurrence du « bien » : Vers quels horizons politiques ?*, il ne s'agit pas d'une question de valeurs, mais d'une question de sens. Différentes conceptions de l'éducation des enfants coexistent dans la société et dans le mouvement communautaire, certaines prônant davantage la liberté, d'autres la rigueur.

Pour ce qui est des rapports entre l'État et la Fondation Chagnon, nous postulons ici que l'épistémologie du contrôle est prédominante. →

Et, justement parce que cette vision est en rupture avec les valeurs de notre mouvement, les organismes communautaires devraient davantage se questionner sur le sens et l'éthique des actions auxquelles ils participent. Pour poser la question de façon crue : feront-ils partie de l'entreprise de dépolitisation et de reformatage des victimes des injustices ou participeront-ils à leur émancipation ?

Cela dit, les perspectives de mobilisation sont multiples (résistance, alternatives, boycottage), mais ne pourront s'ouvrir pleinement qu'après que chacun des groupes ait pris le temps nécessaire pour réfléchir à ces questions avec les premiers concernés, leurs membres.



UN ORGANISME À UNE SEULE PERSONNE ?



- "J'adopte à l'unanimité ma décision..."

Le ministère des Finances du Québec effectue actuellement des démarches visant à réformer le droit associatif québécois (connu généralement sous l'appellation d'organisme sans but lucratif ou OSBL).

Cependant, il y a un hic !

Selon le document actuellement en circulation au sein de ce ministère, **un OSBL pourrait être mis sur pied PAR UNE SEULE PERSONNE !**

De plus, **le conseil d'administration d'un OSBL pourrait aussi être composé d'UNE SEULE PERSONNE !**

Le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) * demande instamment au ministre délégué aux Finances et responsable de ce dossier, M. Alain Paquet, de prendre en compte l'aspect collectif intrinsèque de l'existence d'un OSBL et de maintenir minimalement les normes actuelles exigeant

un MINIMUM de TROIS personnes pour former un OSBL

ainsi qu'un

MINIMUM de TROIS personnes pour former un conseil d'administration, favorisant une meilleure transparence.

Nous disons OUI à l'aspect collectif d'un OSBL

Monsieur le Ministre délégué aux Finances, nous attendons un geste de cohérence dans le projet de loi que vous déposerez sous peu.

La Semaine nationale de visibilité de l'ACA

PAR MONIQUE MOISAN
RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS

Du 23 au 29 octobre 2011 aura lieu la Semaine nationale de visibilité de l'action communautaire autonome. Plusieurs activités de visibilité et médiatiques se dérouleront dans presque toutes les régions du Québec, à l'invitation notamment du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) qui met à votre disposition une affiche et un carton conçus pour l'évènement.



Vous pouvez commander ce matériel en contactant le RQ-ACA : info@rq-aca.org ou 514-845-6386.

Un peu d'histoire

D'où vient que l'on tienne des activités de visibilité de l'action communautaire autonome à cette période de l'année? Il faut remonter au 30 octobre 1989, lors de la toute première Journée nationale de visibilité de l'ACA, qui avait été initiée par la Coalition des organismes communautaires du Québec (COCQ) sous le thème: « Nous reconnaissez-vous? » Lors de cette journée, qui s'est déroulée sur une base régionale via les tables du MÉPACQ, les députés ont été visités par des groupes de personnes déguisées en cette journée de l'Halloween et réclamant une reconnaissance de l'État envers les groupes populaires et communautaires. À cette époque, on ne parlait pas encore d'une politique de reconnaissance de l'action communautaire. C'est dans le cadre de cette journée que des représentantEs du mouvement



ont rencontré le premier ministre du Québec, à l'époque Robert Bourassa. C'était la première fois que des représentantEs de l'ACA rencontraient un premier ministre.

Dix ans plus tard, en 1999, se tenait une autre Journée nationale de visibilité de l'ACA avec, cette fois-ci, la revendication d'une politique de reconnaissance de l'action communautaire et de son rôle dans notre société. Encore une fois, il s'agissait d'actions régionales sous l'égide du MÉPACQ. Et puis, le 23 octobre 2001, la Journée nationale de visibilité de l'ACA se déroulait sur une base nationale, initiée par la Coalition des TROC, et a surpris l'opinion publique du Québec. En effet, plus de 6000 personnes ont convergé vers les Plaines d'Abraham, après être passées devant les bureaux du Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA) et en route vers l'Assemblée nationale. L'objectif était d'interpeller les partis politiques sur la reconnaissance politique et financière de l'action communautaire et de sensibiliser la population et les médias quant au rôle de transformation sociale joué par les groupes d'ACA.

Depuis, le 23 octobre est la date de la Journée nationale de visibilité de l'ACA et, aujourd'hui, les événements organisés par les groupes et regroupements se déroulent tout au long de la Semaine nationale de visibilité.

► **Première conférence de presse des regroupements nationaux sur la reconnaissance de l'action communautaire lors de la Journée nationale de visibilité du 30 octobre 1989.**

PHOTO : GRACIEUSETÉ
DE JEAN-YVES JOANNETTE



Pour nous joindre : 65, rue de Castelnau Ouest, bur. 401
Montréal (Québec) H2R 2W3
Téléphone : 514.277.1118 • Télécopieur : 514.277.2333
Courriel : info@riocm.ca • Site web : www.riocm.ca

COORDINATION, RÉDACTION,
RÉVISION ET CORRECTION : Sébastien Rivard,
Claudelle Cyr, Monique Moisan
CORRECTION : Valérie Soly
GRAPHISME : Diane Héroux

**Votre organisme
n'est pas membre
du RIOCM ?**

**CLIQUEZ ICI
[www.riocm.ca/
devenir-membre.
html](http://www.riocm.ca/devenir-membre.html)**